

Arrêté n° 2026-94/PN du 27 février 2026
portant délégation de signature à la première vice-présidente de l'assemblée de la province Nord

Historique :

Créé par : Arrêté n° 2026-94/PN du 27 février 2026 portant délégation de signature à la première vice-présidente de l'assemblée de la province Nord

JONC du 18 mars 2026
Page 6798

Article 1^{er}

Mme Nadeige Faivre, première vice-présidente de l'assemblée de la province Nord reçoit délégation du président de l'assemblée de province pour signer les actes suivants issus de la séance de l'assemblée de la province Nord du 27 février 2026 :

- Les délibérations votées ainsi que leurs annexes d'exécution, à l'exception des projets de convention qui en découlent,
- Les lettres de notifications des délibérations votées.

Article 2

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3

Le présent arrêté sera transmis au commissaire délégué de la République pour la province Nord, notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.